



Thanatopracteur (H/F/X)

Soins - Bien-être

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Selon vous, tout le monde mérite de s'en aller dignement et sous son plus beau jour ? Alors pourquoi ne pas participer à ce processus grâce à cette formation de Thanatopracteur ?

Le Thanatopracteur et la Thanatopractrice ont pour mission de **préserver le corps du défunt et de soigner son apparence** pour les funérailles. Ils réalisent l'ensemble des soins de **conservation, de présentation et d'habillage du défunt** selon les souhaits de la famille. Ils veillent aussi à respecter les protocoles funéraires et la réglementation de santé publique des collectivités territoriales.

Alors si vous souhaitez consacrer votre carrière à sublimer les défunts pour leur dernier voyage, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation et vous y inscrire.

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :



de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 320h réparties sur les 2 années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

160 heures en 1ère année

160 heures en 2ème année

Débouché(s) métier(s)

Thanatopracteur indépendant / Thanatopractrice indépendante

Employé / Employée dans une entreprise de pompes funèbres

Débouché(s) future(s) formation(s)

Agent de pompes funèbres (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/agent-de-pompes-funebres>)

Entrepreneur de pompes funèbres (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-de-pompes-funebres>)

Point(s) fort(s)

Contact client Travail en autonomie et en équipe

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion



Conditions d'accès

Conditions générales

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Conditions d'admission particulières liées à cette formation

Est admis aux cours, l'auditeur qui satisfait à l'obligation scolaire et est titulaire:

- soit un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)
- soit un diplôme d'entrepreneur de pompes funèbres de la formation de chef d'entreprise
- soit épreuve d'admission IFAPME sous réserve d'acceptation du dossier par le centre IFAPME.

Les auditeurs qui ne sont pas porteurs de l'un de ces titres peuvent toutefois être admis aux cours sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogique de l'Institut s'ils possèdent le certificat du 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire et s'ils justifient d'une expérience professionnelle pratique en qualité de chef d'entreprise ou de proche collaborateur d'une entreprise de pompes funèbres.

Dans tous les cas, étant donné le nombre élevé de candidats, l'accès à cette formation est donné sur base d'acceptation d'un dossier à rentrer au centre de formation qui devra comprendre un CV et une lettre de motivation.

Aptitudes

Le métier de thanatopracteur peut s'exercer les fins de semaine, les jours fériés, de nuit et être soumis à des astreintes. Il implique le port de charges et la manipulation de matériel. Le port d'équipements d'hygiène (gants, masque, ...) est exigé.

Le thanatopracteur doit pouvoir réagir rapidement tout en gardant son calme et la maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain.

Il doit pouvoir communiquer aisément et travailler de manière méthodique et rigoureuse. Il doit pouvoir supporter des situations émotionnelles difficiles et répétitives et résister à la fatigue physique et nerveuse.



Programme

1ère année :

- U22/5 Anatomie de surface (4h)
- U22/5 Angiologie (14h)
- U22/5 Chimie de l'embaumement (4h)
- U22/5 Histologie (4h)
- U22/5 Hygiène (8h)
- U22/5 Introduction (2h)
- U22/5 Aspects juridiques (6h)
- U22/5 Myologie (4h)
- U22/5 Les organes du corps (4h)
- U22/5 Ostéologie (6h)
- U22/5 Technique d'embaumement : pratique (52h)
- U22/5 Technique d'embaumement (12h)

2ème année :

- U22/6 Angiologie (4h)
- U22/6 Bactériologie (4h)
- U22/6 Chimie de l'embaumement (8h)
- U22/6 Neurologie (4h)
- U22/6 Les organes du corps (18h)
- U22/6 Pathologie (12h)
- U22/6 Technique d'embaumement : pratique (40h)
- U22/6 Technique d'embaumement (30h)



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une **formation à un "métier en pénurie"** (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiquesformations-ifapme-y-repondent>) , une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription à la formation**.





Les Isnes - G1

Rue Saucin, 66 5032 Gembloux (Les Isnes)

081 58 53 63

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

081 58 53 64

centre.gembloux@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

